



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Informations générales :

IDEFLE Organisme de formation est une association Loi 1901 fondée en 1991, sise à Paris, siège social : 17/19 rue de Torcy 75018 Paris, immatriculée sous le numéro **1175 165 1975**. Notre site Internet est à l'adresse idefle.org

IDEFLE Organisme de formation est habilité par le Ministère de l'Intérieur pour organiser la formation et l'évaluation du niveau linguistique selon le CECRL au titre de centre détenteur du label FLI et remettre l' «Attestation de compétences linguistiques » pour le dossier de demande de naturalisation déposé en Préfecture.

Article 1. Définitions

« Stagiaires » désigne les personnes inscrites à la formation et l'évaluation FLI.

« Date et/ou Heure Limite d'Enregistrement » désigne la date et ou l'heure à partir de laquelle il ne devient plus possible d'annuler une inscription.

« SFE » désigne la(les) session(s) formation et d'évaluation.

« Vous » ou « Votre » désigne la personne qui est stagiaire de la formation et de l'évaluation FLI.

Article 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent au service objet du marché dispensé par IDEFLE Organisme de formation consistant à mettre en œuvre et fournir tout document nécessaire à la formation et à l'examen d'évaluation à la date choisie par le Stagiaire lors de son inscription.

Article 3. Inscription à la SFE

a. Lors de l'inscription d'un Stagiaire à une SFE, Vous acceptez que le nom du Stagiaire indiqué durant le processus d'inscription soit celui du Stagiaire de la SFE. Le Stagiaire suivra tous les processus et toutes les procédures afin de s'assurer de l'intégrité de l'administration de la SFE, notamment les processus et procédures qui font concorder le Stagiaire inscrit au Stagiaire effectivement présent. Le jour de l'examen, le stagiaire devra produire deux documents d'identités (en cours de validité) attestant de leur identité.

b. L'inscription à la SFE suppose :

1- LA transmission d'une pièce d'identité en cours de validité.

2- La transmission physique ou par retour de courrier des documents stipulés sur le bulletin d'inscription :

- Un chèque de 150 € établi à l'ordre de « IDEFLE » ou règlement en liquide à notre service administratif.

17-19 rue de Torcy 75018 PARIS Tel. : 01.55.26.88.44 – Fax : 01.55.26.88.45

Siret : 387 829 393 000 33 – APE : 8559A N° d'existence : 1175 165 1975 (Ne vaut pas engagement de l'Etat)

E-mail : idefle@wanadoo.fr Site Internet : idefle.org

Association régie par la loi 1901 (déclarée le 18 septembre 1990)

- Un chèque de 70 euros pour les stagiaires ayant déjà suivi un parcours FLI supérieur ou égale à 20 heures de formation dans notre structure.

L'inscription est réputée définitive à réception par IDEFLE Organisme de formation des pièces visées à l'article 3 des présentes et de la somme demandée en paiement pour la SFE, sous condition suspensive de l'encaissement effectif du chèque si le Stagiaire opte pour ce mode de règlement.

Article 4. « Date et/ou Heure Limite d'Enregistrement »

L'inscription définitive à la SFE doit être effectuée 2 jours ouvrés avant la date de la SFE choisie par le Stagiaire dans les dates de session communiquées. Toutefois IDEFLE Organisme de formation peut à titre exceptionnel procéder à une inscription en dehors de ce délai si ses services jugent cette inscription encore possible.

Article 5. Adhésion aux CGV

En signant le contrat le Stagiaire accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente.

Article 6. Annulation

- IDEFLE Organisme de formation rembourse le coût du passage de la SFE jusqu'à 6 jours ouvrables avant le jour choisi par le Stagiaire pour la SFE si le Stagiaire décide d'annuler sa participation à la SFE. Aucun remboursement ne sera effectué par IDEFLE Organisme de formation passé ce délai.
- Le Stagiaire peut choisir de reporter sa participation à une date de SFE ultérieure en cas d'annulation hors le délai stipulé dans cet article ou en cas d'absence du Stagiaire le jour du démarrage de la SFE. Dans ces cas, IDEFLE Organisme de formation ne rembourse pas la somme versée en paiement de la formation SFE.

Article 7. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité par le Stagiaire

La présentation de deux pièces d'identité dont l'une avec photo (Passeport ou Titre de séjour) en cours de validité est obligatoire le jour du passage de l'évaluation. Dans le cas de non-présentation desdites pièces le jour du passage de l'évaluation, cette évaluation est annulée et reportée à une date ultérieure choisie par le Stagiaire dans la liste des dates de session proposée par IDEFLE Organisme de formation.

Article 8. Informatique et Liberté

Les données enregistrées dans le fichier de Stagiaires tenu par IDEFLE Organisme de formation ne sont pas communiquées à des organismes tiers. Les droits d'accès et rectification sont détaillés dans le document « information sur les données personnelles » visé à l'article 3 des présentes et transmis au Stagiaire pour signature.

Article 9. Responsabilité en cas de perte et/ou vol d'objets personnels

IDEFLE Organisme de formation dégage toute responsabilité en cas de perte ou dommage causé à des objets et effets personnels apportés par les Stagiaires dans notre Centre.

Article 10. Respect du Règlement Intérieur

Le Stagiaire s'engage à respecter les clauses du règlement intérieur annexé aux présentes conditions générales de vente lors de sa présence sur le site du Centre de formation d'IDEFLE Organisme de formation.

Article 11. Résultats de l'évaluation :

Il est procédé consécutivement après le passage de l'évaluation.

17-19 rue de Torcy 75018 PARIS Tel. : 01.55.26.88.44 – Fax : 01.55.26.88.45

Siret : 387 829 393 000 33 – APE : 8559A N° d'existence : 1175 165 1975 (Ne vaut pas engagement de l'Etat)

E-mail : idefle@wanadoo.fr Site Internet : idefle.org

Association régie par la loi 1901 (déclarée le 18 septembre 1990)

La remise de l' « Attestation de compétences linguistiques » au format réglementaire est effectuée sur le site du Centre de formation d'IDEFLE Organisme de formation.

En retirant son attestation, le Stagiaire doit s'assurer de l'exactitude des informations d'état-civil y figurant et signaler immédiatement toute erreur.

En aucun cas, IDEFLE Organisme de formation ne remettra un autre exemplaire ou un duplicata de cette «Attestation de compétences linguistiques ».

Cette «Attestation de compétences linguistiques » est valable deux ans pour produire ses effets. Au-delà de ce délai, cette «Attestation de compétences linguistiques » n'est plus valable comme preuve des compétences linguistiques en Préfecture. L'échéance de ce délai s'arrête au dépôt en Préfecture de cette attestation.

Article 12. Retard de présentation à la session d'évaluation :

En cas de retard à l'heure indiquée, le Stagiaire se verra refuser l'accès à la session. Son inscription est reportée à une session ultérieure.

Article 13. Fraudes

En cas de fraude du Stagiaire lors du passage de l'évaluation, la fraude est consignée et l'évaluation est annulée. Aucun remboursement du coût de la SFE versé par le stagiaire au moment de son inscription définitive n'est possible. Le Stagiaire ne peut ni copier ni photographier par n'importe quel moyen à sa disposition les supports communiqués par IDEFLE Organisme de formation lors de la SFE.

Article 15. Paiement

La somme demandée en paiement par IDEFLE Organisme de formation pour la SFE s'entend en euros et TTC car IDEFLE Organisme de formation a un statut associatif et n'est pas redevable de la TVA.